

# RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES



## DESCRIPTIF MÉTIER

Le responsable des ressources humaines met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines de la structure. Il·elle est chargé·e de la gestion administrative du personnel dans tous ses aspects (formation, carrière, recrutement, etc.) en lien avec la Direction et l'autorité territoriale.



### QUELLES MISSIONS ?

- Participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la structure en matière de gestion des ressources humaines.
- Définir les besoins en personnel en lien avec les responsables d'équipe et la Direction Générale, préparer et réaliser les recrutements.
- Piloter la gestion administrative du personnel et suivre les carrières, renseigner les agents sur leur situation administrative.
- Élaborer les tableaux de bord de suivi du personnel (effectifs, absentéisme, rémunération, congés, formation, comptes épargne temps...).
- Suivre la masse salariale, préparer le budget en matière de ressources humaines.
- Coordonner et piloter la gestion de la paie, appliquer la réglementation sociale et les obligations légales de l'employeur (déclarations obligatoires, etc.).
- Élaborer le plan et le règlement de formation (recenser et prioriser les besoins).
- Assurer une veille réglementaire et technique en matière de gestion des ressources humaines.



### QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

#### > Diplômes et formations requis :

Diplôme de niveau VI (licence) en droit public et/ou gestion des ressources humaines.



### QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISÉES ?

Sens de l'écoute, esprit d'équipe, adaptabilité, sens des responsabilités, rigueur, autonomie, réactivité.



### QUELLES COMPÉTENCES ?

Rédiger des actes administratifs, utiliser les techniques de recrutement, élaborer des tableaux de bord, suivre un budget, réaliser une paie, établir et suivre le plan de formation, utiliser les logiciels de gestion RH, suivre les dossiers individuels des agents etc.



### OÙ EXERCER ?

Le responsable des ressources humaines exerce ses fonctions dans tout type de structure, principalement de moyenne et grande taille : communes de plus de 3 500 habitants, structures intercommunales, département, région.



### QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Concours de rédacteur territorial ou de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe, concours d'attaché territorial.